

FNPAM CA du 22 septembre 2023

Synthèse du Conseil d'Administration élargi du 22 septembre 2023

Liste des présents : Alain Garcia, Jean Piveteau, Jean-Claude Faveris, Francois Bertout, Daniel Delidais, Jean-Jacques Coudray, Alain Angibaud, Jean-Luc Renard, Philippe Caruel, Philippe Diot, Jean-Paul Du-billot, Philippe Grand, Bruce Jenner, Claude Mulcey-Longau, Jean-François Berthou, Henri Cordobes, Jean-Paul Kleist, Philippe Lorient, Jean-Pierre Apéré, Christian Voisine.

Visio-conférence : François Douchet

Excusés : Joel Confoulans, Yves-Noël Massac, Jean Saurat, Joël Troisfontaine,

Le président Alain Garcia souhaite la bienvenue à tous les participants.

Devant s'absenter le temps d'une table ronde sur l'éolien offshore à l'occasion du « Grand Pavois », il demande à Jean-Claude Faveris VP d'animer la réunion qui débute à 10 H 30.

Cette rencontre débute par un tour de table afin de permettre à chacun des présents de donner son avis sur les sujets principaux et actions qu'il souhaiterait voir continuer de développer dans les travaux de notre Fédération. Moyen de vérifier également si les dossiers traités sont en phase avec les préoccupations des associations et « dans les bonnes cases », et enfin proposer si nous devons en ajouter d'autres.

Il ressort de ce large tour d'horizon que les préoccupations principales de nos associations respectives sont toujours présentes : BIB, pêche de loisir, gouvernance des ports, dragage, aires marines protégées, déploiement ZMEL, impact de la plaisance, CMF...

Les thèmes abordés :

- **L'obligation du BIB** : équipement de sécurité obligatoire quand on navigue au-delà de 6 Nm d'un abri ; notre demande de porter cette limite à 12 Nm pour la navigation semi hauturière doit être maintenue.
 - *Si le radeau peut être utile à une grande distance des côtes, autant son obligation pour aller de Groix à Belle-Île, de l'Herbaudière à l'île d'Yeu, ou faire le tour de l'île de Ré nous semble peu justifié.*
 - *Malheureusement, l'administration refuse, malgré les statistiques SNOSAN sur l'utilisation quasi-inexistante du radeau de survie dans la zone de navigation jusqu' à 12 Nm, de modifier la division 240. De plus Le coût du remplacement et de la révision devient prohibitif.*
 - A l'instar des dispositions prises pour la traversée des parcs éoliens...Une action commune avec les autres fédérations de plaisanciers et de pêcheurs dans le cadre de la CNP, pour assouplir cette réglementation est-elle envisageable ?

- **La pêche de loisir :**

Etat des lieux sur la pratique de la pêche de loisir et la réglementation

- **Pour la majorité de nos associations Il s'agit d'une pêche occasionnelle** pratiquée à bord d'une embarcation (pêche à la ligne ou à la traine). Pour nous la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-

responsable (2010) est suffisante et est la règle : *En France, toute personne peut exercer la pêche de loisir en mer. Il n'existe pas de permis hormis les autorisations délivrées pour la pêche sous-marine (en apnée). Le pêcheur récréatif est seulement tenu de respecter certaines mesures techniques : nombre et caractéristiques d'engins, zone protégées, tailles minimales des espèces conservées, parfois quotas journaliers de capture, interdiction de vente des prises et conservation pour une consommation familiale.*

- **La Confédération Mer & Liberté** a officiellement été lancée mardi 27 octobre 2022. Composée à ce jour de 21 membres (FFNPP, FFPM, FFPS, FFPSA, FFESSM etc. Quasiment toutes les Fédérations de Pêcheurs, Sous-marine, et sportives, et tous membres du collège d'usagers & pratiquants de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, a tenu récemment sa première convention le 8 juillet 2023. Elle s'appuie sur le rapport du sénateur Pierre MEDEVILLE chargé d'un rapport sur la pêche de loisir paru en septembre 2019 (en pièce jointe) et se propose **d'être l'interlocuteur unique** avec la DGAMPA (DG : Eric Banel).
- Celui-ci lancera dès le mois d'octobre sous l'égide du Conseil National de la Mer (SGM) le premier groupe de travail sur la pêche de loisir.
- **L'objectif étant à terme la déclaration des captures, l'identification des populations de pêcheurs, le travail sur la réglementation des aires marines protégées, sur les quotas, sur le matériel...**

Quelle sera la position de la FNPAM et de nos amis de l'UNAN, vis-à-vis de cette initiative ? Envisageons-nous de participer ?

Rappel : A ce jour la FNPAM n'est pas favorable à la mise en place d'un permis pêche ni au système du quota mensuel avec carnet de prise, difficilement contrôlable, et préfère un quota journalier plus facile à mettre en place.

Demande l'application de la charte de 2010 (en pièce jointe)

- *Voir aussi la page pêche de loisir Lien vers le site FNPAM :*
 - <https://www.fnpam.net/pechedeloisir>

- **Les ports de plaisance :**

Tous souhaitent que les plaisanciers soient associés plus directement à la gestion de leur port ou du mouillage. *La loi prévoit une consultation (et)ou une information des usagers sur certains sujets mais sans leur donner de pouvoir de décision.*

Il est donc important d'inciter les plaisanciers à ne pas oublier de s'inscrire sur les listes électorales du comité local des usagers du port de Plaisance (CLUPP) et à voter aux élections des délégués au conseil portuaire.

Si besoin voir le numéro Hors-série (François Bertout) Vent de l'atlantique de mai 2021 :

<https://www.fnpam.net/vent-de-latlantique>

- *En Charente-Maritime : on peut trouver différents types de gestion : syndicat mixte, régie communale ou Conseil départemental. Depuis peu, sur les 55 ports, le Département assure l'entretien et la gestion de 23 sites portuaires,*

disposant de 2600 places dédiées à la plaisance sur pontons et mouillage.

À savoir : Le Département finance notamment les travaux d'aménagement : entretien, protection, rénovation, la modernisation mais également les opérations de dragage...

- Comment faire face aux changements du gestionnaire des ports : le passage d'une gestion communale à une gestion départementale, ou par un syndicat mixte qui remet en cause les règles des abonnements aux places de port, les tarifs, l'absence d'interlocuteur désigné ?
 - *Pour les ports concernés, il est conseillé de faire remonter les informations sur l'Union départementale (UNAP-CM). Le lancement d'une enquête auprès des associations afin de faire un état des lieux relatif à la gestion des ports, notamment en termes de consultations et de représentativité a été ébauché. Rendez-vous est pris avec le VP du conseil général chargé des ports (François Bertout et Alain Garcia).*
 - Pour les ports du Morbihan, le département étend son emprise sur les ports pour favoriser le tourisme et la « déambulation sur les quais » avec une évolution inquiétante de l'endettement de la SPL qui gère.
 - Dans tous les cas comment agir sur les décisions ? Comment être représenté à ce niveau supérieur ? Comment faire respecter l'indépendance des budgets portuaires ?
 - Fermetures des ports : la privatisation des ports pour des manifestations sur le littoral breton et atlantique deviennent plus fréquentes (Golfe, Vilaine, Yeu, Les Sables d'Olonne, La Rochelle.) Les restrictions de navigation sont toujours plus nombreuses et pas toujours bien signalé. Quel interlocuteur est à contacter ? Tous les plans d'eau sont concernés en particulier en Bretagne.
 - Saturation des ports, digitalisation des places de ports et / ou des mouillages, informations pratiques en ligne, partage, animation de communautés ...
 - Récupération des eaux Noires et grises pas toujours accessibles facilement et systèmes non-opérationnels ou pas en accès libre...
 - Démarche « Certification port propres »
- **Le Dragage**
 - **Ars en ré et La Vilaine chenal d'accès au port ?**
 - Voir en exemple le fichier joint - **Objectifs du Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages** : *Qui réunit les représentants des acteurs concernés par les opérations de dragages dans un but d'échange et d'information Faire connaître la réglementation relative aux dragages et l'encadrement des opérations en Charente-Maritime Présenter et diffuser des bilans réguliers des opérations Présenter l'état d'avancement de l'élaboration du schéma de gestion des sédiments de dragages de la mer des pertuis.*
 - **Ce document existe normalement dans tous les départements.**

ZMEL : Les zones de mouillage et d'équipements légers

Des questions sont posées sur des limitations dues aux zostères. Merci de les remonter à chaque union départementale.

Plan de développement des aires protégées et zones de protection forte

Les groupes de pression environnementaux relayés par des responsables politiques et des écologistes militent intensivement pour la généralisation de la création d'aires marines protégées (AMP) censées couvrir à terme 20 à 30% de la surface maritime. *Les objectifs, d'ici 2030, de :*

- *couvrir au moins 30% du territoire national terre et mer sous juridiction, en aires protégées dont 10% du territoire national en protection forte.*

Dans la continuité du travail réalisé par l'Agence des aires marines protégées de 2006 à 2016, la politique de création et de gestion d'aires marines protégées est désormais mise en œuvre par l'**Office français de la biodiversité**, établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique.

Pour l'OFB les ressources nécessaires à la mise en place de ZMEL représentent peu face aux résultats positifs qu'elles produisent !

Ces zones de protection forte sont souvent les zones où nous aimons mouiller ou naviguer. Elles pourraient être interdites ou limitées comme en méditerranée (Corse, Porquerolles, calanques de Marseille, ...)

Ces projets élaborés sans réelle concertation avec les associations locales de navigateurs concernent tout le littoral Français. Sans surprise, cela vise à réduire les zones où le mouillage forain est aujourd'hui autorisé au profit de zones de bouées payantes : *les ancres des bateaux de loisir dégraderaient les posidonies, dont la survie serait menacée.*

Analyse du risque Plaisance dans ces zones ?

Comment mesurer scientifiquement le véritable impact de la plaisance sans définir des zones géographiques précises et la densité (Variable en saisonnalité et en quantité) des bateaux ? Et l'impact de la météo : sécheresse ou abondante pluie sur les bassins versant ? La pêche professionnelle dans une démarche pro-active a mesuré son impact par méthodes de pêche sur certaines ZPF pour éviter l'interdiction totale et améliorer son impact.

L'analyse ne peut se faire que par bassin de navigation sachant que 80 % de la pollution est généré par les activités terrestres du bassin versant, c'est bien sur l'amont qu'il faudrait concentrer les actions.

Il existe des sociétés spécialisées dans ces études généralement commandées par l'OFB et financés dans le cadre de fonds européens.

Sans étude de terrain, nous continuerons à être accusés de polluer comme cette année aux Glénan ou à Porquerolles.

L'article de Voiles et Voiliers ci-après résume notre opinion mainte fois évoquée dans nos réunions et dans notre bulletin Le vent de l'atlantique...

Voiles et Voiliers : Quant à l'impact de la plaisance, aujourd'hui, on peut dire que toute activité est polluante. Nous sommes dans l'ère du pétrole et des énergies fossiles. Les émissions de CO2, les plastiques, les produits « chimiques » sont tous issues de matières et énergies fossiles. Il faut que nous changions d'époque si l'on ne veut plus être impactant.

- *L'impact du nautisme en navigation est faible quantitativement par rapport à d'autres sources de pollution marine – on peut rappeler que 80 % de la pollution des océans proviennent d'activités terrestres.*
- *Mais il représente une menace pour l'environnement lorsque l'on observe par exemple, **une concentration de bateaux sans infrastructures sur des zones naturelles avec écosystèmes fragiles**. Ce sont des épiphénomènes aigus lié au fait que certaines destinations deviennent de véritables « pots de miel » durant les beaux week-ends de l'année.*
- *Les infrastructures, la fabrication et destruction des bateaux sont bien sûr également impactant. Si l'on veut mener une réflexion cohérente comme la mise en place d'écoconception, il faut prendre en compte tous ces aspects.*

Règle des quatre «R» : refuser, réduire, réutiliser, recycler

- **Voiles et Voiliers : Parmi les différentes solutions que vous présentez pour réduire notre impact, quels sont les gestes sur lesquels vous souhaitez insister ?**
*Rachel Moreau : Ces dernières années, on a beaucoup parlé des eaux noires (eaux des toilettes) et de l'équipement des bateaux en bacs de rétention ou en système de traitement. Cependant, on a eu l'impression que la question des eaux grises était une question de second plan, alors qu'il s'agit d'une véritable pollution chimique et durable.
 Les eaux grises sont des polluants qui vont être persistants et que l'on va retrouver à s'accumuler dans nos eaux aussi bien qu'en mer, puisque nos stations d'épuration ne savent pas les traiter. On estime que 90 % de la pollution du littoral méditerranéen est lié aux eaux grises domestiques !*

Echanges avec le secrétaire général de la CNP J.F THAU que nous remercions pour sa présence.

Jean-François THAU

Secrétaire général

Confédération du Nautisme et de la Plaisance

+33 (0)6 07 86 74 19

secgen.cnp@gmail.com

Point sur les travaux menés avec les instances nationales (CNP, groupes de travail du Comité Nautisme et Plaisance...)

La démarche : pouvoir bâtir ensemble une force de proposition en faisant remonter à la Confédération, toutes les expériences, tous les protocoles, les pratiques qui ont été développés par des associations locales, et qui peuvent servir d'exemples ou d'enseignements pour développer une pratique durable du nautisme et de la plaisance.

Parc EOLIEN ;

L'écoute et le dialogue avec les professionnels et les plaisanciers ont prévalu dans ce dossier. Le pragmatisme et l'ouverture d'esprit de l'ensemble des acteurs - en particulier des équipes de la Préfecture maritime de l'Atlantique, ont permis d'aboutir à un compromis équilibré alliant sécurité et responsabilité des usagers. Cet arrêté engage la communauté du Nautisme et de la Plaisance.

A quelques jours du CIMER, c'est un excellent exemple de ce que génère un dialogue ouvert et

respectueux des parties, méthode qui appelle à être renouvelée sur beaucoup d'autres dossiers que nous avons collectivement devant nous.

ci-après synthétisées les dernières avancées des travaux portées par la CNP depuis fin mars 2023

- **Modification de l'Arrêté réglementant les activités maritimes dans le parc éolien du banc de Guérande**
 - *Avec l'ensemble des fédérations et associations de Plaisanciers et l'appui du YCF, la CNP a porté la voix unie de notre communauté pour amender l'Arrêté initial publié en décembre 2022. Après une rude bataille, nous avons été entendu et écouté : notre proposition a été entièrement retenue, ce qui, je vous l'avoue, n'était pas gagné ... Cette décision nous engage. Nous travaillons avec l'ensemble des acteurs à un plan de communication afin de diffuser le plus largement l'information et sensibiliser les plaisanciers au strict respect des nouvelles règles applicables à partir de demain, 24 Mai. Arrêté ci-joint.*
 - *Dans le prolongement de ces nombreux échanges, la CNP a été approchée la semaine dernière par le chef de projet usages et sécurité maritime d'EDF Renouvelables pour nous demander une mise en relation avec des représentants des plaisanciers en Méditerranée pour le projet du parc flottant Provence-Grand large. Nous sommes pris au sérieux comme interlocuteur. Mises en relation avec Eric Mabo et le président Mitsialis ont été faites.*
- **Sûreté maritime et Coopération Navale Volontaire mise en œuvre par la Marine Nationale, au travers du MICA CENTER**
 - *Sur l'initiative de Guillaume Nardin, la CNP a travaillé avec le Commandant du MICA CENTER à l'élaboration d'une meilleure information des plaisanciers au long court / grand voyage portant sur les services de prévention et de sécurité que propose la Marine Nationale, notamment dans l'océan Indien, au large des côtes africaines et en mer de Chine. Ces échanges ont conduit à l'élaboration d'une plaquette ci-jointe ainsi qu'à une modification de leur site web pour une meilleure accessibilité des plaisanciers au dispositif.*
 - <https://www.mica-center.org/protocole-de-cooperation-navale-volontaire-plaisance/> : La FFPP, la FIN (constructeur et loueurs), les fédérations de plaisanciers, l'UNCL-YCF, la FFVoile et les principales Classes (IMOCA etc.) méritent de mieux appréhender cette mission de service public gratuite. Avec Guillaume, nous nous sommes engagés à relayer largement le dispositif.
- **Relance du Comité Nautisme et Plaisance avec le SG MER et refonte des Groupes de travail**
 - *Le COMEX des exécutifs de la CNP (Fabien, Guillaume, Jean-Michel, Jean-Claude et moi-même) a rencontré (enfin !) l'équipe du SG MER le 9 Mai. Nous avons acté notre insatisfaction face à l'inertie du CNP et CFM et l'absence de prise en compte de nombreux enjeux du Nautisme et de la Plaisance dans le prochain CIMER.*

- Nous avons convenu de la relance rapide dès le mois de Juin des GT remodelés à la marge. Une communication dédiée vous sera adressée à ce sujet dans les prochains jours.
- Nous avons enfin insisté sur les urgences suivantes :
 - **Equivalences et passerelles des diplômes** : Jean-Michel a interpellé les équipes sur l'urgence de finalisation des 2 décrets "Girardin" pour nos marins d'exception et encadrements des balades nautiques. JM a également pris date pour relancer le lourd chantier des équivalences et professionnalisation des métiers.
 - **Financement de la filière de déconstruction** : Fabien a souligné l'inquiétude de la filière sur le financement de la déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie. Les propos développés par Fabien se sont avérés prémonitoires face au projet de cahier des charges de renouvellement de l'agrément de l'APER élaboré par la DGPR. Les enjeux sont tels que le président Chapeleau a interpellé la première ministre en vue du CIMER dans un courrier daté du 17 mai – ci-joint. Le Président Lyon-Caen réfléchit à relayer l'inquiétude de notre communauté de façon élargie ...
 - **Mouillages dans les zones de protection fortes et conflits d'usages** : Jean-Claude et moi-même avons souligné l'urgence de réelle concertation en la matière en Atlantique mais aussi en méditerranée pour la moyenne et grande plaisance.
- Côté bonne nouvelle, nous avons convoqué hier un GT3 pour aborder **les problématiques de dragages des ports de plaisance qui se tiendra Le ?**

CIMer 2022 DÉCISIONS

Restauration des littoraux :

Déploiement d'un plan national d'équipements de mouillage écologique alternatif 2022-2024 sur l'ensemble des façades maritimes de métropole et d'outre-mer doté de :

- **16 M€ pour la petite plaisance**
- 4 M€ pour les yachts en Méditerranée

Mise en œuvre d'un plan national visant à l'enlèvement des épaves et navires abandonnés.

[L'APER est l'éco-organisme national agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour gérer la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance et de sport en fin de vie](#)

plus de 8000 bateaux ont été déconstruits, dont 3000 pour la seule année 2022.

Nous estimons qu'à l'issue de ce premier cycle de 5 ans, ce seront concrètement 10 000 bateaux qui auront été déconstruits.

Malgré l'exemplarité de la filière française, cette dynamique n'a jamais fait l'objet d'une attention bienveillante de la part des administrations concernées. Pire, la Loi AGEC en bouleverse aujourd'hui son modèle économique, en imposant la prise en charge des coûts de collecte.

Voir la lettre de la FIN à ce sujet (en pièce jointe)

En attente date du prochain CIMer

Navigation dans les parcs éoliens

- *Initiative FNPAM : Pour se faire entendre, **une action commune était décidée dans le cadre de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)**. Pour faire suite aux recours gracieux de la FNPAM, de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) et de la Fédération nationale de la Plaisance et de la pêche en mer (FNPP), le préfet maritime de l'atlantique après avoir lancé une procédure de réexamen de son arrêté du 14 décembre 2022 a adopté nos propositions le 17 mai 2023.*
- *Nous ne pouvons que remercier tous les acteurs des autres fédérations et naturellement la CNP et l'implication de son secrétaire général.*
- *Nous devons également souligner l'écoute et le professionnalisme de la préfecture maritime et des administrations. A nous plaisanciers maintenant de faire preuve de prudence dans ces nouvelles zones de navigation*

La vie de la Fédération :

Jean-Claude Faveris :

Alerte sur le fait que les ressources humaines de la FNPAM sont limitées en nombre

Il nous faudrait renforcer les groupes de travail et trouver des gens motivés dans nos associations, pour suivre le sujet sur l'année et plus suivant la durée des actions. Besoin de renforcer les bénévoles actifs.

Compte tenu des ressources actuelles Etes-vous d'accord pour se concentrer sur des thèmes principaux :

1. Les ports : gouvernance et actions, évolution de la réglementation
A partir de la trame existante du code des transports, recenser les points à améliorer pour les faire remonter en GT3 du comité Nautisme et Plaisance en favorisant le dialogue avec la Fédération Nationale des Ports de Plaisance (FNPP)
2. Les zones de protection fortes : l'impact de la plaisance sur l'environnement au sens large
Pour cela, solliciter l'OFB sur des zones à définir pour qu'elle lance et finance des études spécifiques.
3. Pêche : suivi des dossiers avec l'administration en se positionnant avec les autres fédérations.
4. Sécurité (Snosan-Météo) : continuation des actions avec analyse des dernières données du SNOSAN pour évolution BIB et pannez de propulsion.

Il nous faut donc des volontaires pour les différents groupes

Groupes de travail à compléter ¹avec des volontaires

- **Pêche** : Alain Garcia, Jean-Jacques Coudray, ??
- **Ports (GT3)** : Francois Bertout, Jean Piveteau, Jean-Claude Faveris, Jean-Paul Du-billot, ??
- **Zone de Protection Forte (GT5)** Francois Douchet, Alain Angibaud, ??

- **Sécurité- Snosan-Météo** : Jean-Claude, Alain Angibaud, Daniel, Jean-Jacques Coudray, ??
- **Réunions avec les CMF et programme à venir**

Voir le mémo de François Douchet en pièces jointes

Evolution du bureau

- En remplacement de François Douchet, Le poste de trésorier de la FNPAM est confié à Christian VOISINE (APLR).**
- Le Trésorier Adjoint reste Jean-Jacques Coudray (APLR).**

Pour des raisons techniques, la cartographie et les opérations coordonnées n'étaient pas accessibles. Progressivement la version en ligne de Snosan se remet à fonctionner et nous pourrions normalement reprendre nos analyses vues par le bout de la lorgnette des plaisanciers.

Site internet FNPAM (fnpam.net)

Le site internet est toujours opérationnel :

- La totalité des numéros du « Vent de l'Atlantique » sont en ligne et peuvent être téléchargés.
- Les liens utiles vous permettent de consulter et télécharger les documents...

Les participants remercient l'équipe de l'APLR pour l'excellent accueil qui nous a été réservé.

La séance est close à 16h 30.

C/R Daniel Delidais.

Ressources Utiles :

- Site WEB FNPAM : fnpam.net
- Navigation Parc EOLIEN : <https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/shipping/des-regles-assouplies-pour-la-navigation-sur-le-parc-eolien-de-saint-nazaire-47550>
- CIMer 2022 : [dossier de presse - rapport du comite interministeriel de la mer - 17.03.2022.pdf \(gouvernement.fr\)](https://www.gouvernement.fr/system/attachment/17032022/dossier-de-presse-rapport-du-comite-interministeriel-de-la-mer-17-03-2022.pdf)
- Chiffres Plaisance : [Le secteur de la plaisance et des loisirs nautiques | Secrétariat d'État chargé de la Mer](https://www.secr-etat.gouv.fr/le-secteur-de-la-plaisance-et-des-loisirs-nautiques)
- Aires marines protégées :
 - <https://www.ofb.gouv.fr/le-conseil-de-gestion-dun-parc-naturel-marin>
 - <https://www.ofb.gouv.fr/le-milieu-marin>
- Recyclage des bateaux épaves APER : <https://www.recyclermonbateau.fr/>
- Vidéo sur la réglementation d'une ZMEL : <https://www.youtube.com/watch?v=XDQuRE5EcWQ>